

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272\*02**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :  Madame  Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique  N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom  Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation** :  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone  Portable  Fax  (facultatif)

Courriel

**Description générale du projet de modification de l'installation :**

Culture de pieds-mères de plein champs et sous tunnels, ainsi que production de jeunes plants d'arbres et d'arbustes sous tunnels.

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

construction d'un bi-tunnel réalisé en film plastique sur structure en acier galvanisé ; d'une hauteur de 2,60 m sous cheneaux, et de 3,80 m au faitage ; d'une longueur de 37,50 m ; pour une largeur de 16 m (2x8 m). Les pignons sont en habillage polycarbonate incolore.



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

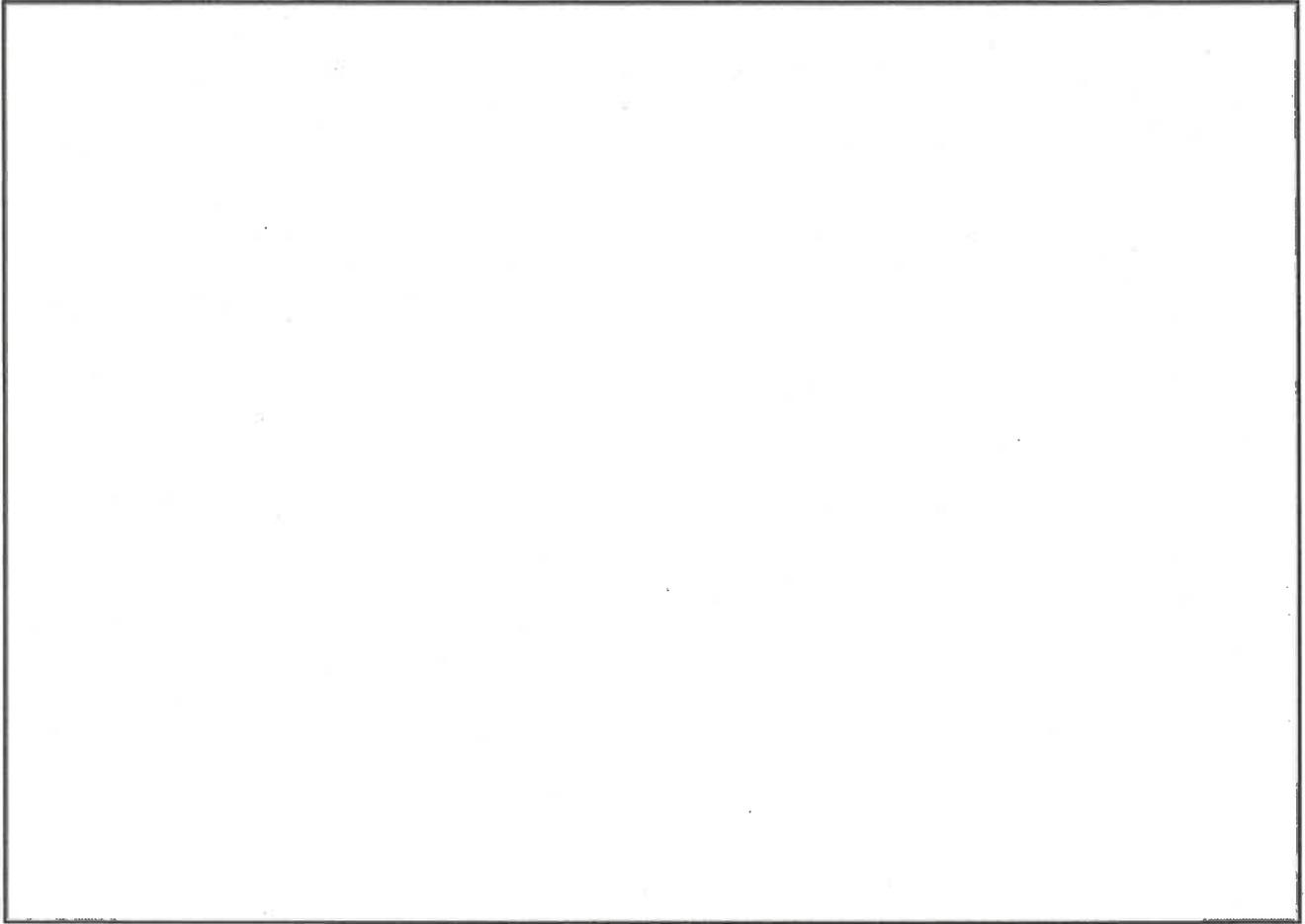
## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :



Fait à

le 16/11/2021

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N°

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS"/>	
<input type="text" value="LIEU DIT LA VENAISERIE"/>	
<input type="text"/>	
<input type="text" value="49124"/>	<input type="text" value="ST BARTHELEMY D ANJOU"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

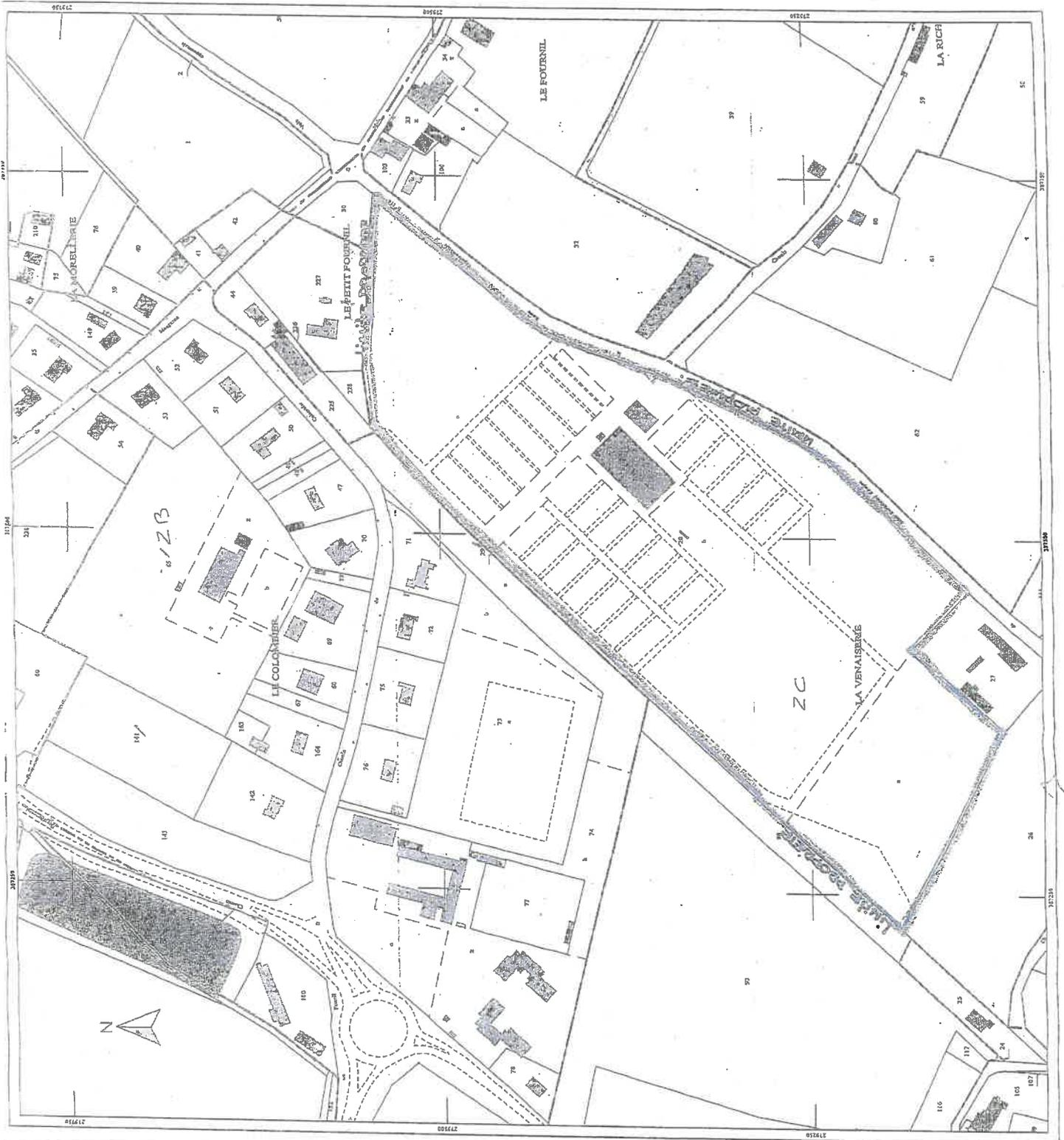
- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*









DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISE

Service du Cadastre

Departement :  
MAINE ET LOIRE  
Commune :  
SAINT-BARTHELEMY-D ANJOU

Section :  
ZC  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/2500  
Date de l'édition : 10/02/2004

Numero d'ordre du registre de constatation :

Cachet du service d'origine :

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
16, avenue Clauzy  
49044 ANGERS CEDEX 01  
Téléphone : 02.41.24.41.00

Extrait certifié conforme au plan cadastral  
informatisé à la date :

*Angers*  
*10/02/2004*

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER  
16, avenue Clauzy  
49044 ANGERS CEDEX 01  
Téléphone : 02.41.24.41.00

A  
Le  
L'

